



**Assemblée des Nations Unies  
pour l'environnement du  
Programme des Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. limitée  
27 janvier 2022

Français  
Original : anglais

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement  
du Programme des Nations Unies pour l'environnement  
Cinquième session PP 1.**  
Nairobi (hybride), 22–26 février 2021 et 28 février–2 mars 2022\*

**Projet de résolution sur des approches vertes pour une relance  
durable après la pandémie de maladie à coronavirus 2019  
(COVID-19)\*\***

**Présenté par le Groupe des États d'Afrique**

*L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement,*

PP 1. *Notant avec inquiétude* que la pandémie de COVID-19 a ralenti les progrès dans la réalisation du Programme 2030, des objectifs de développement durable et d'autres engagements mondiaux relatifs au développement durable,

PP 2. *Reconnaissant* que la pandémie de COVID-19 représente un choc économique de portée mondiale, qui a frappé toutes les économies, en particulier celles des pays en développement et en transition, en raison, entre autres, des vulnérabilités existantes, avec pour conséquence l'insécurité alimentaire, des conflits, le fardeau croissant de la dette et la perte des acquis durablement gagnés sur le plan du développement,

PP 3. *Réaffirmant* que la pandémie de COVID-19 ne change pas le fait qu'il est urgent de relever les défis de la crise environnementale et climatique, et qu'au contraire elle fait qu'il est encore plus urgent de prendre des mesures visant à relever ces défis pour éviter des répercussions majeures sur la relance à long terme après la pandémie,

PP 4. *Soulignant* la nécessité, alors que les pays s'acheminent vers une relance socioéconomique après l'impact de la pandémie de COVID-19, de faire des choix qui façonneront les trajectoires concernant l'utilisation des biens et services environnementaux ainsi que la résilience climatique pour ces prochaines décennies,

PP 5. *Rappelant* le Programme d'action d'Addis-Abeba,

PP 6. *Saluant* les divers efforts déployés aux niveaux national, régional et mondial pour permettre la relance après la pandémie de COVID-19, tels que le Plan d'action de l'Union africaine pour la relance verte, le Programme de relance vert pour l'Afrique, le Pacte vert pour l'Europe, le

\* Conformément aux décisions prises par le Bureau de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement lors de sa réunion du 8 octobre 2020 et par les Bureaux de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et du Comité des représentants permanents lors de leur réunion conjointe du 1<sup>er</sup> décembre 2020, la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement a été ajournée le 23 février 2021 et devrait reprendre en tant que réunion en personne en février 2022.

\*\* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

réseau de politique fiscale verte, l'Observatoire mondial du relèvement et le Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte - autant de plateformes pour le partage des connaissances et des expériences liées à la relance verte, et où les partenariats sont forgés pour relever les multiples défis de la relance et renforcer le développement durable,

PP 7. *Notant* que la réponse à la pandémie de COVID-19 exige des pays et des parties prenantes qu'ils soient plus proactifs et qu'ils décident de mesures et d'interventions urgentes, qui reflètent le rythme de sa nature incertaine et évolutive, de manière opportune et efficace ;

1. OP 1. *Encourage* les États Membres à renforcer les mesures actuelles visant à promouvoir la gestion durable du capital naturel, à préserver la biodiversité, à protéger les services écosystémiques et leurs fonctions, à lutter contre les changements climatiques et la pollution, en tant que contribution à la mise en œuvre des mesures de relance.

2. OP 2. Appelle les pays et la communauté internationale à accorder la priorité à l'institutionnalisation de mesures de relance vertes et durables afin que les communautés puissent reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19 - des mesures pouvant offrir des avantages mutuels et des retombées bénéfiques à l'appui de la résilience sociale, économique et environnementale, de manière holistique et inclusive, en adoptant des approches vertes, concernant notamment le financement, l'innovation, la technologie, la sensibilisation, le renforcement des capacités et les accords de coopération, ainsi que des dispositions adéquates, prévisibles et accessibles de soutien aux pays en développement, en particulier les pays africains, afin d'appuyer les efforts nationaux tendant à la mise en œuvre de ces mesures, comme par exemple :

a) Les initiatives portant sur l'énergie renouvelable, et une transition nationale juste qui favorise une relance économiquement viable à long terme, augmente les possibilités d'emploi, l'accès à l'énergie et la productivité, tout en contribuant aux efforts d'atténuation,

b) Les approches fondées sur les écosystèmes, qui soutiennent la biodiversité, la gestion durable des terres, la conservation des forêts, la gestion des océans et l'écotourisme tout en contribuant à l'amélioration des moyens de subsistance,

c) Une agriculture durable et résistante aux variations climatiques, axée sur la création d'emplois verts visant à éradiquer la pauvreté, à réduire l'insécurité alimentaire et à générer une croissance économique accrue dans le secteur agricole et les communautés rurales, et

d) Des villes vertes et résilientes, qui placent l'accent sur l'information, la communication et la technologie pour appuyer les modèles de planification urbaine durable, le développement d'infrastructures résilientes et les stratégies de réduction des risques de catastrophe pour garantir l'adaptation aux changements climatiques tout en produisant également des effets positifs sur la biodiversité, le climat, le bien-être et la qualité de l'air.

3. OP 3. *Encourage* les États membres à renforcer les décisions visant à appuyer les mesures de relance après la pandémie de COVID-19 dans les plans de développement nationaux et sectoriels, pour édifier une société propre, résiliente et inclusive.

4. OP 4. *Prie* les entités et les partenaires des Nations Unies de soutenir les pays et de les encourager à s'impliquer dans les domaines de la recherche-développement, des technologies innovantes, de la mobilisation de fonds, du renforcement des capacités et de partage des connaissances, pour une relance verte inclusive.

5. OP 5. *Exhorte* les États membres à partager les connaissances et à renforcer les capacités, en particulier dans les pays en développement et en transition, dans les domaines de la recherche-développement, de la transformation et du transfert de technologies, afin de garantir l'égalité d'accès aux données, aux connaissances et à l'assistance technique, pour une relance verte inclusive.

6. OP 6. *Prie* la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement de soutenir les pays, au moyen du système réaménagé de coordination des activités de développement des Nations Unies, sur les plans de l'information, des connaissances, du développement des capacités et de l'appui technique, pour une relance verte plus efficace et résiliente.

7. OP 7. *Prie* la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement de fournir une assistance technique aux pays, en particulier aux pays en développement et en transition, afin de catalyser les efforts de mobilisation des ressources, pour renforcer et intensifier les efforts déployés par les pays concernant les mesures de relance verte.

8. OP 8. *Appelle* la communauté internationale, le secteur privé, les institutions financières multilatérales, les banques et les compagnies d'assurance à soutenir les pays dont les économies ont été malmenées par la pandémie de COVID-19, en leur accordant des financements traditionnels et innovants pour une voie verte vers la relance.

---